RCS : MONT DE MARSAN
Code greffe : 4002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00053
Numéro SIREN : 394 142 285
Nom ou dénomination : ABL

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2021 sous le numéro de dépôt 1312

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise SAS A.B.L. "Au Bon Landais" — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 240, Avenue Paul Doumer 40600 BISCARROSSE

SIRET 3 9 4 1 4 2 2 8 5 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

Exercice N clos le 30/09/2020

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	92 395	030 85 362	7 033
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	92 395	048 85 362	7 033
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	148	066	148
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) — Autres * (3)	072	1 577	074	1 577
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	45 080	086	45 080
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	46 805	098	46 805
	Total général (I+II)	110	139 201	112 85 362	53 838

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 622
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	762
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	3 506
	Résultat de l'exercice	136	22 990
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	34 881
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	8 004
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 4 620)	172	10 953
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	18 957
	Total général (I + II + III)	180	53 838

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

le 19/05/2021

le 13/12/2021

SAGE Experts-comptables janvier 2020

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS A.B.L. "Au Bon Landais" Néant ☐*

Exercice N clos le 31/09/2020

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				210	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
	Services *		215	218	62 347
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			217	222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	3 023
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	65 369

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
Variation de stocks (marchandises) *			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	1 225
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)			242	27 007
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243	465		244	1 353
Rémunérations du personnel *			250	2 021
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	1 654
Dotations aux amortissements *			254	4 584
Dotations aux provisions			256	
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	13
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	37 856

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	27 513
Produits financiers (III)	280	153		Charges financières (V)		294	619
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	4 057
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	22 990

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 | 22 990 | 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles *					322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	4 057
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A)	989		
ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. *undecies*)	990		
ZFANG 44. *quaterdecies*	345		Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		

Droit divers

Créance due au report en arrière du déficit					346	350
Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)					655	
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	27 047	354	
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	27 047	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS A.B.L. "Au Bon Landais" Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial 400		402	404	406	
	Autres 410		412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains 420		422	424	426	
	Constructions 430		432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels 440	7 715	442	444	446	7 715
	Installations générales agencements divers 450	81 538	452	454	456	81 538
	Matériel de transport 460		462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles 470	3 142	472	474	476	3 142
Immobilisations financières 480			482	484	486	
TOTAL 490		92 395	492	494	496	92 395

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles 500			502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains 510		512	514	516
	Constructions 520		522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels 530	1 213	532 1 543	534	536 2 756
	Installations générales, agencements, aménagements divers 540	76 424	542 3 041	544	546 79 465
	Matériel de transport 550		552	554	556
	Autres immobilisations corporelles 560	3 142	562	564	566 3 142
TOTAL 570		80 778	572 4 584	574	576 85 362

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL 578		580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1) 579				Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2020

DGFiP N° 2033-D-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A.B.L. "Au Bon Landais"

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	6 235
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 202
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: SAS A.B.L. "Au Bon Landais" — Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/10/2019 et clos le: 30/09/2020 — Données en nombre de mois: 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1,00
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence	024	/ /	160	/
Date de cessation				/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs*.

A chiffre conforme à l'original

SAGE Experts-comptables janvier 2020

SAS A.B.L. "Au Bon Landais"

S.A.S. au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 240, Avenue Paul Doumer

40600 BISCARROSSE
R.C.S : MONT DE MARSAN B 394 142 285

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2020** faisant ressortir **un bénéfice** de **22 990,28** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **3 506,16** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **26 496,44** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **26 496,44** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **26 496,44** Euros

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter **un bénéfice** de **22 990,28** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **26 496,44** Euros

Pour copie certifiée conforme
Le Président

